



Les dommages causés par le gel aux cultures de fruits et de baies peuvent être assurés à partir du 1er janvier 2018

Le gel printanier qui a sévi fin avril 2017 a occasionné des dommages catastrophiques dans l'agriculture suisse. Des pertes de récoltes nettement supérieures à 50 millions de francs ont touché essentiellement les fruits, les baies et les vignes. Même si le gel tardif avait déjà causé des dommages locaux au printemps 2016, il faut remonter aux années 1970 et 1980 pour observer un phénomène de gel printanier d'une telle intensité et d'une telle ampleur. Malheureusement, ce risque, loin de diminuer, a plutôt tendance à augmenter avec le réchauffement climatique. La végétation étant déjà bien développée au printemps, les cultures sont davantage sensibles au gel.

La Suisse Grêle, la société d'assurance coopérative des paysans pour les paysans, a réagi sans tarder aux événements de 2017 et lance au 1er janvier 2018, outre l'assurance gel complémentaire déjà disponible pour les cultures viticoles, une assurance gel complémentaire pour les fruits et les baies. Cette solution, développée en concertation avec les producteurs, garantit aux productrices et producteurs de fruits et de baies assurés un rendement d'au moins 55% en cas de dommages de gel printanier. La couverture choisie, qui offre une compensation partielle de la perte de rendement, garantit les liquidités de l'exploitation et lui permet ainsi de poursuivre ses activités. De plus, elle permet de proposer des primes conformes au marché et tient compte du fait qu'en Suisse, contrairement à de nombreux autres pays, de telles couvertures de risque ne sont pas soutenues par l'Etat.

L'assurance gel complémentaire pour les fruits et les baies est proposée en complément aux couvertures contre la grêle et/ou contre d'autres aléas climatiques. Elle peut être souscrite jusqu'au 28 février 2018 au plus tard. Les productrices et producteurs intéressés peuvent demander dès à présent des informations complémentaires ou une offre auprès de l'assurance Suisse Grêle (téléphone: 044 257 22 11 ou e-mail: info@hagel.ch).

Source: Suisse Grêle